

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 11/02/2021
Présents : 23	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE
Votants: 24	
Pour: 24	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES
	Présents non votants :
	Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: pération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault - Animation Coordination 2021

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

Données clés :

- Un site classé de 2 848 ha / Un Grand Site d'environ 14 000 ha,
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs,
- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'Opération Grand Site a été officiellement lancée par l'Etat en juillet 2015. Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire, après s'être chargé de porter l'élaboration du projet et du programme d'actions OGS 2019-2023 en coordination avec l'État (DREAL), assure l'animation, la coordination et le suivi du programme d'actions et accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label « Grand Site de France ». Ce label peut être attribué à la collectivité porteuse/gestionnaire de l'OGS pour le compte du territoire du Grand Site et de ses acteurs, par l'Etat (Ministère chargé de l'environnement) pour une durée de 6 ans, reconnaissant ainsi la qualité de la gestion mise en œuvre sur le Grand Site, tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche, ceci afin de tendre vers l'excellence en terme de qualité paysagère et de gestion de l'accueil du public.

C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions 2019-2023 de l'OGS, et en concertation avec les services de l'Etat, qu'il sera décidé soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France, soit de mettre en œuvre un second programme OGS.

Le document cadre de l'OGS (projet et programme OGS 2019-2023) a été validé en Comité de pilotage local en décembre 2018. Depuis, le territoire et les acteurs de l'OGS disposent d'un document de gestion qui comprend notamment :

Une ambition collective : « REVELER LE GRAND SITE »

Au travers d'orientations... :

Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

... et d'un programme d'actions sur 5 ans de 45 actions pour un montant de 3 862 740,00 €

Durant l'année 2020, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- Animation/coordination générale de la démarche OGS : réunions du Comité de pilotage de l'OGS, réunion technique annuelle de programmation avec tous les financeurs à la DREAL ;
- Accompagnement à la validation nationale du document cadre de l'OGS : co-organisation d'une mission d'inspection générale les 3 et 4 février sur le territoire, transmission d'éléments techniques complémentaires, RDV et réunions préparatoires avec la DREAL, le Parc, le Ministère de la Transition Ecologique, le Réseau des Grands Sites de France, les membres de la délégation territoriale, présentation du Document cadre devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre en visioconférence (avis favorable donné à l'unanimité) ;
- Accompagnement à la réinstallation de la gouvernance de l'OGS : rencontre des nouveaux maires et adjoints des sept communes du Grand Site, présentation de la démarche et du document cadre de l'OGS devant les sept conseils municipaux, réunions du comité des élus du Grand Site ;
- Accompagnement et suivi de différentes opérations inscrites au programme : Plan de paysage « Causses, canyons et Vignobles du Minervois » porté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, schéma de restauration paysagère de points noirs porté par le Pays, schéma de développement agricole porté par le Pays, aménagements viticoles sur La Caunette et La Livinière portés par l'ASA d'aménagement foncier de l'Hérault, mise en valeur des potentialités viticoles des causses porté par le Syndicat de l'AOP Minervois, inventaire du patrimoine hydraulique en lien avec la chargée d'inventaire du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), accompagnement du Musée de Minerve, restauration de l'église St Geniès à Cessero, sauvegarde et mise en valeur de l'ancien castrum à La Livinière, réhabilitation des calades à Cessero, requalification et mise en valeur des espaces publics à La Livinière, requalification et mise en valeur des espaces publics à Siran, surveillance et prévention dans les espaces naturels sur Cessero, création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette, aménagement d'une aire d'accueil et d'information et du cœur du village de Vélioux, réhabilitation de la passerelle de Coupiac entre Minerve et La Caunette, projet d'itinérance et de découverte interdépartemental entre Grands Sites de France en projet voisins (Béziers, Minerve, Carcassonne), mise en place d'un réseau des ambassadeurs avec l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux ;
- Information/communication sur la démarche OGS ;
- Suivi d'autres opérations : aménagement d'aires points de vue porté par le Département, démarche Natura 2000 portée par le Parc, étude hydromorphologique de la Cesse porté par le Syndicat Mixte Aude Centre,

Pour l'année 2021, il s'agit pour le Chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS) ;
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS ;
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS ;
- assurer l'information/communication sur l'OGS ;
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS ;
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2021 à avril 2022, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 50 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :25 000 €

pour un autofinancement de 25 000 €.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- Autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

